

# LE GAZ DE PLUS EN PLUS CHER

## LE PRIX DES CARBURANTS S'ENVOLE

### CHRONOLOGIE DES AUGMENTATIONS DEPUIS AVRIL 2020

#### Le Gaz

**Au 1er avril 2020 zéro heure :**

**Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg :** 20,35 € soit +10 cts par rapport à mars 2020 (20,25 €).

**Au 1er juillet 2020 zéro heure :**

**La bouteille de gaz de pétrole liquéfié 12,5 kg :** 22,81 € (+93 centimes par rapport à juin 2020, 21,88 €).

**Au 1er janvier 2021 zéro heure :**

**Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg :** 25,28 € soit +0,78 € par rapport à décembre 2020 (24,50 €).

**À compter du 1er avril 2021 à zéro heure :**

**Bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg :** 27,34 € soit +1,28 € par rapport à mars 2021 (26,06 €).

#### Les Carburants

**Au 1er avril 2020 zéro heure :**

**Supercarburant sans plomb :** 1,24 €/L soit -20 ct/L par rapport à mars 2020 (1,44€) ;

**Gazole routier :** 1,14€/L soit -12 cts/L par rapport à mars 2020 (1,26€/L).

**Au 1er juillet 2020 zéro heure :**

**Supercarburant sans plomb :** 1,30 €/le litre (+7 centimes par rapport à juin 2020, 1,23€ / le litre).

**Gazole routier :** 1,11 €/le litre (+5 centimes par rapport à juin 2020 (1,06 €/ le litre).

**Au 1er janvier 2021 zéro heure :**

**Supercarburant sans plomb :** 1,37 €/L soit +7c€/L par rapport à décembre 2020 (1,30 €/L).

**Gazole routier :** 1,19 €/L soit +9 c€/L par rapport à décembre 2020 (1,10 €/L)

**À compter du 1er avril 2021 à zéro heure :**

**Supercarburant sans plomb :** 1,62 €/L soit +13 c€/L par rapport à mars 2021 (1,49 €/L).

**Gazole routier :** 1,36 €/L soit +8 c€/L par rapport à mars 2021 (1,28 €/L).

## **PLUS 7 EUROS D'AUGMENTATION EN UN AN** **DU PRIX DE LA BOUTEILLE DE GAZ DE 12,5 KG !!!**

**C'EST CONSIDÉRABLE...      OU ALLONS-NOUS ?**

Le gaz entre dans le cadre des produits de première nécessité.  
En prenant en considération l'alimentation quotidienne d'une famille de 4 personnes, c'est de 2 à 3 bouteilles par an que représente une consommation normale, standardisée sur le modèle suivant :

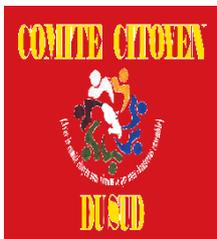
<b>Puissance appareil/charge de gaz</b>	<b>Cuisinière 2 à 3 feux avec four</b>	<b>Cuisinière 4 feux avec four</b>
L'équivalence est	environ	environ
<b>Autonomie en heures charge de 13 kg</b>	26 h en basse utilisation à 14,5 h en forte utilisation	22 h en basse utilisation à 13,5 h en forte utilisation

Source : habitat durable. Pic bleu.

Il n'y a pas d'autonomie standard bien évidemment puisqu'on sait que ce n'est pas tous les jours que l'on fait fonctionner en même temps tous les feux et le four plus d'une heure/jour à pleine puissance, cependant les fourchettes proposées sont réalistes. L'autonomie d'une bouteille, dépend de sa fréquence d'utilisation et de la puissance de l'appareil qui est utilisé. Certains appareils sont plus énergivores que d'autres.

Pour ce ménage de 4 personnes, cela représente de 54,68 € à 82,02 € par an voir jusqu'à 109,36 € (il suffit de la préparation de deux ou trois petites fêtes pour que cela augmente la consommation, sans oublier que les gens font des réserves (parfois exagérée)).

Il faut aussi prendre en compte la consommation de petits restaurateurs (snack, pizzeria, etc.) qui utilise le gaz en bouteille.



**COMITÉ CITOYEN DU SUD DE MARTINIQUE (CCSM)**

## **LETTRE OUVERTE**

### **LE GAZ DE PLUS EN PLUS CHER**

### **LE PRIX DES CARBURANTS S'ENVOLE**

En l'espace d'une année : avril 2020 à avril 2021, le prix du gaz a subi une très forte augmentation, passant de 20,35 € à 27,34 € soit plus de 7 €. Cette forte augmentation concerne aussi le prix des carburants.

En vertu des **Articles R671-6 à R671-10 du code de l'énergie** qui donnent pouvoir au préfet sur la fixation du prix du gaz, le **COMITÉ CITOYEN DU SUD DE MARTINIQUE**, interpelle les services de l'État (le Préfet) afin qu'ils se penchent sur la cherté de ce produit qui par son coût actuel pèse sur le budget des ménages, en particulier des plus vulnérables.

Le **COMITÉ CITOYEN DU SUD DE MARTINIQUE** demande qu'un gel du prix du gaz, à hauteur d'un maximum de 25 € pour la bouteille de 12,5 kg soit appliqué systématiquement dès lors qu'il y a inflation des cours du pétrole (mais avec toutefois une baisse mécanique, dès l'instant que le coût d'approvisionnement est en baisse), afin de garantir une stabilité de la consommation des ménages les plus faibles.

Le **COMITÉ CITOYEN DU SUD DE MARTINIQUE**, précise qu'il se donne le droit, à terme, de porter réclamation afin de contester toute décision de l'administration publique, s'il constate que rien n'est fait pour palier à la spirale de hausse qui s'opère depuis un certain temps.

D'autre part, le **COMITE CITOYEN DU SUD DE MARTINIQUE**, se donne aussi le droit d'envisager des actions de rue, afin d'appuyer sa demande et de faire entendre la voix des citoyens de Martinique.

**COMITÉ CITOYEN DU SUD DE MARTINIQUE (CCSM)**

Voie Bassin Dames, Quartier Deville

97228 SAINTE-LUCE Mail : rlanox@yahoo.fr Tél. : 0696 70 91 34